



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/Inf.2/Corr.1
9 Juin 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL POUR
L'EXÉCUTION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente et unième réunion
Genève, 5-7 Juillet 2000

CORRIGENDUM

**SITUATION DES PAYS DE L'ARTICLE 5 EN CE QUI CONCERNE LEUR
CONFORMITÉ AUX MESURES INITIALES DE CONTRÔLE PRÉVUES PAR LE
PROTOCOLE DE MONTREAL**

1. Une analyse par le Secrétariat du Fonds

Remplacer le para. 17b (i) et (ii) par :

- (i) La dernière consommation (colonne 2) a été réduite à concurrence de la quantité prévue aux projets approuvés mais non mis en oeuvre (colonne 4), et les résultats figurent à la colonne 9 (une valeur négative signifie que le PAO à éliminer par les projets non mis en oeuvre dépassera la dernière consommation signalée d'une quantité qui est la quantité négative figurant en colonne 9.)
- (ii) La quantité en colonne 9 a été comparée à 50% de la consommation de référence (colonne 8) et les résultats paraissent en colonne 10. Une valeur entre parenthèses en colonne 10 indique qu'aucune élimination additionnelle n'est nécessaire pour réaliser la réduction de 50%. La valeur entre parenthèses indique la quantité par laquelle le pays aura dépassé sa cible de 50% de réduction.

Dans l'Annexe I, dans tous les tableaux, à la colonne 5 remplacer l'en-tête "(4-3)" par "(3) - (4)".